

P7_TA(2011)0528

Modification de la durée d'application de la décision 2002/546/CE *

Résolution législative du Parlement européen du 1^{er} décembre 2011 sur la proposition de décision du Conseil modifiant la durée d'application de la décision 2002/546/CE (COM(2011)0443 – C7-0233/2011 – 2011/0192(CNS))

(Procédure législative spéciale – consultation)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2011)0443),
 - vu l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C7-0233/2011),
 - vu l'article 55 et l'article 46, paragraphe 1, de son règlement,
 - vu le rapport de la commission du développement régional (A7-0381/2011),
1. approuve la proposition de la Commission;
 2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
 3. demande au Conseil de le consulter à nouveau, s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
 4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.